



Prendre le nom maternel

Par musicos2

Bonjour,

j'ai été reconnu en premier par ma mère.

A l'age de 2 ans le "nouveau " conjoint " de ma mère à proposé de me reconaitre car elle était enceinte de ma future soeur.

Aujourd'hui , agé de 20Ans , j'aimerais ne plus porter le nom de celui qui m'à reconnu ,n'étant pas mon père biologique.
Merci de me renseigner sur les bonnes démarches que je dois suivre.